

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Septembre 2020

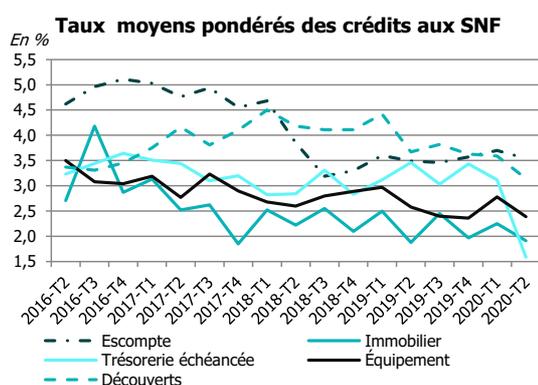
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

AU 2^E TRIMESTRE 2020

Baisse généralisée des taux moyens des crédits aux entreprises

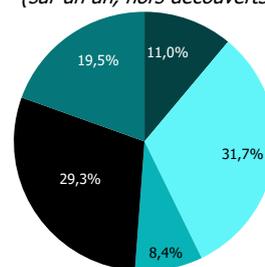
- En lien avec la faiblesse des taux des Prêts Garantis par l'État¹ (PGE), le taux moyen de la **trésorerie échéancée** (*cf-méthodologie*) diminue sensiblement (1,59 %, contre 3,12 % au trimestre précédent).
- Pour le 3^e trimestre consécutif, le taux moyen des **découverts** se contracte, s'établissant à 3,14 % (-45 points de base sur trois mois).
- Les taux moyens des **crédits d'équipement** et des **crédits immobiliers** repartent à la baisse (respectivement -39 points de base et -34 points de base par rapport au trimestre précédent).
- Les conditions débitrices calédoniennes demeurent moins favorables que celles pratiquées en France entière et en Polynésie française, toutefois ce différentiel se réduit pour ce trimestre.

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Source : IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)



■ Escompte ■ Trésorerie échéancée ■ Immobilier ■ Équipement ■ Autres investissements

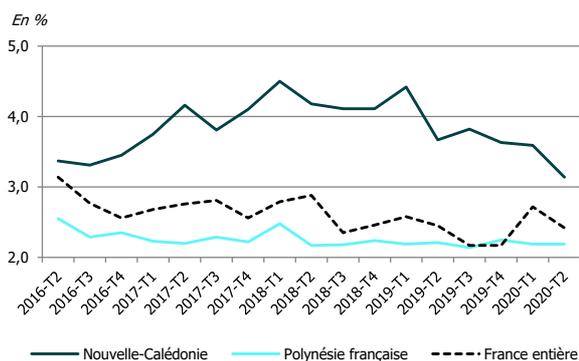
Source : IEOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T2 2020		Taux moyen pondéré (en %) au T1 2020		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	3,14	2,42	3,59	2,72	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	1,59	0,67	3,12	1,50	24	16	73	76	1,00	0,25
Équipement	2,39	1,05	2,78	1,15	117	101	64	84	2,86	0,95
Immobilier	1,91	1,11	2,25	1,32	199	184	100	96	-	-

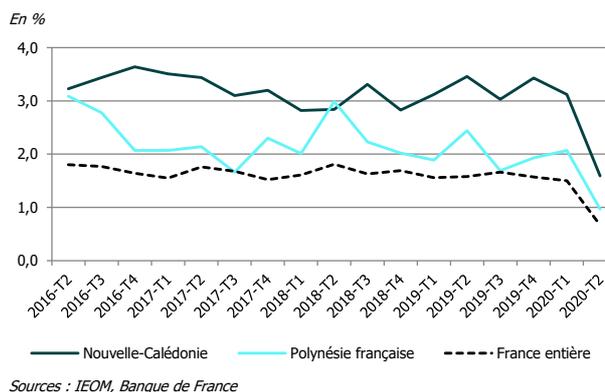
¹ Les PGE sont des prêts de trésorerie garantis par l'état (de 70 % à 90 %) destinés à soutenir la trésorerie des entreprises impactés par la crise de la Covid-19. Ces prêts comportent un différé d'amortissement d'un an et sont accordés à un taux de 0,75 % pour la première année.

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

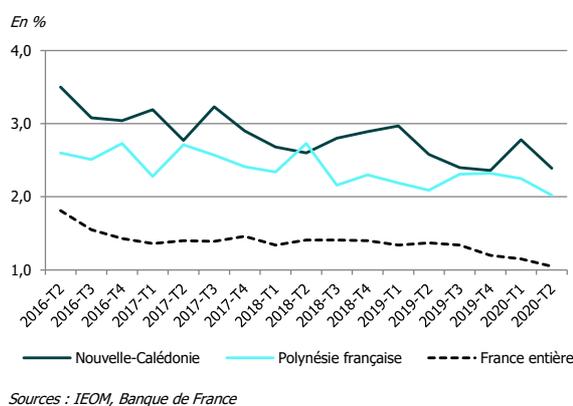
Découverts



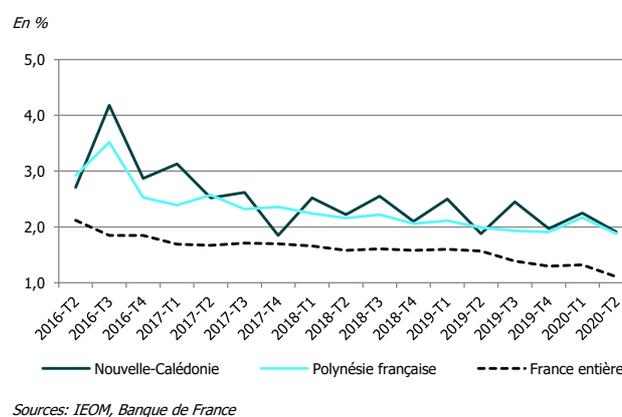
Trésorerie échancée



Équipement



Immobilier



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 5 700 déclarations pour le 2^e trimestre 2020.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.